

Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'adresse du conseil général de la commune de La Chambre (Mont-Blanc) informant des dons en argenterie provenant de son église, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi à l'administration des domaines nationaux de l'adresse du conseil général de la commune de La Chambre (Mont-Blanc) informant des dons en argenterie provenant de son église, lors de la séance du 12 ventôse an II (2 mars 1794). In: Tome LXXXV - du 26 pluviôse au 12 ventôse an II (14 février au 2 mars 1794) p. 639;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1964_num_85_1_32936_t1_0639_0000_3

Fichier pdf généré le 15/05/2023

4) La disette des grains qui se fait cruellement ressentir dans ce département, ayant alarmé les habitants de cette commune, des mesures sages et économiques ont été prises, pour assurer l'existence précieuse des bons sans-culottes peu fortunés; tous les grains indistinctement ont été mis dans des greniers communs, et la ration a été distribuée également, sous la surveillance de la municipalité sans culotte.

Citoyens représentants, tel est le résultat véridique des principes républicains qui ont toujours animé les habitants de la commune de Sauverre; si tous les titres que je viens de vous présenter, si toutes les actions morales de ces bons sans culottes sont dignes de leur mériter la reconnaissance nationale, ils ne nous demandent pour récompense de leurs vertus que la mention honorable dans votre Bulletin.»

BILHON fils (*agent nat.*).

15

Le conseil général de la commune de La Chambre, district de Saint-Jean, département du Mont-Blanc, écrit qu'il a fait passer au chef-lieu du district 69 onces d'argenterie, provenant de leur ci-devant église; il invite la Convention à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi à l'administration des domaines nationaux (1).

16

Le district de Dol écrit qu'il vient de commencer la vente des biens des émigrés, et qu'une partie estimée 20,460 liv., a été adjugée, en onze lots, pour la somme de 43,600 liv.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité des domaines (2).

17

Angot, agent national près la commune d'Argences, adresse le procès-verbal de la fête célébrée à l'occasion de la reprise de Toulon (3).

[P.V. de la fête civique tenue à Argences, le 10 niv. II] (4)

Le second décadi de nivôse, deuxième année de la République, le Corps municipal ayant tout disposé pour la fête civique à l'occasion de la prise de Toulon, douze jeunes citoyens ont apporté à la Maison commune un peuplier avec ses

branches et ses racines, dont le patriote Duhamel père, a fait l'offrande civique; chacun a pris la bêche pour faire la fosse où ledit arbre devoit être planté, et le citoyen maire a donné les premiers coups de houe; ensuite les officiers municipaux en écharpe, ont entouré ledit arbre qui a été promené autour de la place, orné d'un ruban tricolor qu'avoit entrelacé dans ses branches la citoyenne Moulin, et décoré d'une inscription républicaine qu'y avoit attachée le citoyen Bellais. Le cortège arrivé au milieu de la place on a dressé un bûcher, sur lequel quatre vétérans ont déposé chacun un paquet de vieux parchemins et anciens titres de féodalité, remis par les citoyens Boucher, receveur des droits d'Enregistrement, Duhamel, notaire, Marguerie et Sosson; et le citoyen maire portant la parole au peuple a dit :

«Citoyens, Encore une ville rebelle a disparu de dessus le sol de la République. Toulon avoit ouvert ses portes aux farouches léopards d'Albion, aux pieux assassins du Mexique; la Patrie a fait un cri, des milliers de bras ont levé sur cette cité coupable la redoutable massue de la souveraineté populaire, et Toulon n'est plus. Déjà sur les ruines de ce nom proscrit s'élève une nouvelle Montagne; ce fut de son sommet qu'un rayon de liberté éclaira les antres profonds du despotisme et rendit à leurs frères, les patriotes opprimés. Ce jour, citoyens, doit être pour tous un jour de fête; si l'humanité sensible a pu laisser tomber des pleurs, l'amour du bien public a dû les essuyer. Annonçons par des chants guerriers le succès de nos armes, ne cherchons point ailleurs que sous la voûte azurée le temple des hommes libres. Hâte du ciel, heureuse Égalité, viens toi-même livrer aux flammes ces titres poudreux, restes impurs du despotisme, sois témoin des précieux élans de la Vertu, des doux épanchemens de la Fraternité, et reporte vers l'éternelle Raison, notre haine pour les traîtres et notre attachement à l'unité».

Ce discours a été suivi des cris répétés de Vive la République, Vive la Nation. La municipalité a voté pour son impression, aux frais de la commune. Tandis que le feu dévorait les paperasses enfumées de nos ci-devant, le peuple dansoit la Carmagnole au son du tambour et d'instrumens villageois, autour du bûcher, dont les cendres ont été dispersées dans les airs; ensuite on a planté l'arbre chéri avec les libations du jus de la pomme, dont chaque officier municipal a vidé la coupe, aux acclamations de tous les citoyens. Le reste du jour s'est passé en réjouissances et banquets fraternels, qui se sont prolongés fort avant dans la nuit, dont la lune sembloit prendre plaisir à dissiper l'obscurité. Pour perpétuer le souvenir d'une si belle fête et transmettre à nos successeurs l'amour sacré de la liberté. Nous maire, officiers municipaux d'Argences, avons rédigé le présent procès-verbal, les jour et an que dessus.

Signés : LE SAGE (*maire*), MOULIN, HALBIQUE, CAILLOUÉ, MARESCOT, DUPONT (*off. mun.*), ANGOT (*agent nat.*), DE LA ROCQUE (*secrét.-greffier*).

(1) P.V., XXXII, 390. Bⁱⁿ, 12 vent. et 13 vent. (suppl.).

(2) P.V., XXXII, 391. Bⁱⁿ, 12 vent.; Mon., XIX, 608; J. Fr., n° 525; J. Sablier, n° 1173.

(3) P.V., XXXII, 391. Bⁱⁿ, 12 vent.

(4) Fⁱⁿ III, Calvados, 10. Lettre d'envoi datée du 24 pluv. et signée Angot (*agent nat.*).